

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2019/.....**149**...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2019/007/AN
DU 24 AVRIL 2019

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2019/007/AN du 24 avril 2019, portant autorisation de ratification de l'Accord de Mandat sur des Ressources du Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement entre la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement (BID), en sa qualité d'Administrateur du Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement, concernant le Programme de Développement des Chaines de Valeurs du Riz en République de Guinée, signé le 16 janvier 2019, pour un montant de 9.880.000USD. **Projet n° : GIN-1026.**

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le **24** MAI 2019



Prof. ALPHA CONDE